



Le P'tit Clissois

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA CLISSE

Juillet 2026 - n° 8



www.laclisse.fr

ACTUALITÉ

Brocante

ENVIRONNEMENT

Dépôt sauvage

HISTOIRE

Le cri du cochon



Le mot du Maire



*Chères Clissoises,
Chers Clissois,*

Je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales.

Ce résultat nous honore et nous engage. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous poursuivrons notre action au service de notre village dans un esprit de proximité, d'écoute et de responsabilité.

Ma porte et celle de l'équipe municipale resteront ouvertes à chacun. Continuons à avancer ensemble avec confiance et solidarité.

Le conseil municipal composé, conformément à la réglementation, comprend 13 membres, 6 femmes et 7 hommes. Il a été installé le 20 mars 2026, jour du printemps. Les commissions communales ont été composées lors d'une 2^{ème} réunion le 14 avril.

Au niveau communal, deux dossiers majeurs retiendront particulièrement notre attention : la réfection de la rue de l'Arc en Ciel et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

De nombreux autres projets concernant la voirie, les services aux habitants ou encore les animations nous attendent. Nous sommes pleinement mobilisés et déterminés à les mener à bien.

Le 9 juin dernier, a eu lieu la réunion publique concernant le projet agrivoltaïque. Ce projet est piloté par l'établissement public EAU 17, le groupement formé par Enercoop Nouvelle-Aquitaine et Impulsion pour développer, construire et exploiter une centrale solaire sur le périmètre de captage sur la commune de La Clisse.



Vous êtes venus nombreux rencontrer les porteurs de ce projet et je vous en remercie.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 02 Août pour la brocante organisée par l'association « les chercheurs de trésors ». On vous attend nombreux, exposants et visiteurs.

La saison estivale arrive à grand pas, je vous souhaite chères clissoises, chers clissois, de bonnes vacances ensoleillées.

Thierry Mallard



Responsable de la publication : Thierry Mallard, Maire de La Clisse

Conception-rédaction : Thierry Mallard - Amandine Gouin Petit - Patrick Starzinsky – James Viaud - Valérie Deletang – Nina Nicolaï - Léa Favreau

Photos : David Theillet – Amandine Gouin-Petit

Journal municipal de La Clisse

Tirage : 370 ex

Impression : CROQ'PAPIER- 17100 Fontcouverte

Cérémonie du 8 mai

Le vendredi 8 mai, les habitants de La Clisse se sont réunis devant le monument aux morts pour commémorer la Victoire de 1945 et rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.

La cérémonie s'est déroulée en présence des élus et de nombreux habitants, accompagnée par la fanfare *les Coquelicots de Sablonceaux*, qui a apporté une touche solennelle à ce moment de recueillement.

Après la lecture du message officiel par M. Patrick Starzinsky, maire-adjoint, et le dépôt de la gerbe, une minute de silence a été observée avant l'interprétation de la Marseillaise.

Cette cérémonie a permis de rappeler l'importance du devoir de mémoire et de transmettre aux jeunes générations le souvenir de celles et ceux qui ont œuvré pour la paix.



La matinée s'est poursuivie par un moment convivial à la salle de l'Arnoult, où les participants ont pu se retrouver et échanger autour du verre de l'amitié.

Dépôts sauvages : un fléau pour notre environnement

Les dépôts sauvages de déchets constituent un problème récurrent pour la commune. Abandonnés dans les chemins, les fossés, les bois ou à proximité des conteneurs de collecte, ces déchets dégradent notre cadre de vie et portent atteinte à l'environnement.

Une pratique interdite

Le dépôt sauvage de déchets est strictement interdit par la réglementation. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pouvant aller d'amendes importantes à des poursuites judiciaires selon la nature et la gravité des faits.

**LA CIVILITÉ,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...**

AGISSONS ENSEMBLE !

STOP
aux dépôts
SAUVAGES

Des solutions à la portée de tous

Pour se débarrasser de ses déchets de manière responsable, plusieurs solutions existent :

- Utiliser les déchetteries mises à disposition par la l'agglomération de Saintes ;
- Respecter les consignes de tri sélectif ;
- Réemployer ou donner les objets encore utilisables.

L'affaire de tous

La préservation de notre cadre de vie repose sur l'engagement de chacun. En adoptant des comportements responsables et en signalant les dépôts sauvages aux services compétents, nous contribuons collectivement à maintenir une commune propre, accueillante et respectueuse de l'environnement.

**Ensemble, agissons pour lutter contre les
dépôts sauvages et protéger
durablement notre territoire.**

Comptes rendus des Conseils Municipaux

Le Conseil Municipal se réunit entre 4 et 6 fois par an afin de traiter les sujets importants concernant la commune. Les ordres du jour des 3 dernières réunions sont mentionnés ci-dessous. Les procès-verbaux sont publiés intégralement, après approbation, sur le site internet de la mairie <https://www.laclisse.fr> rubrique *Vie communale* ; les versions papier sont affichés à l'accueil de la mairie et sont consultables aux heures d'ouverture.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mars 2026

Ordre du jour :

- 0126 FINANCES – compte financier unique 2025
- 0226 FINANCES – affectation du résultat 2026
- 0326 DOMAINE – Convention le SAS

Questions diverses

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2026

Ordre du jour :

- Élection du Maire
- 0426 INSTITUTION - Nombre d'adjoints au Maire
- Élection des adjoints au Maire
- 0526 INSTITUTION - Délégations du conseil municipal au Maire

Questions diverses

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2026

Ordre du jour :

0626 FINANCES - Fixation des indemnités du maire et des adjoints
0726 FINANCES - Vote des taux des taxes locales
0826 FINANCES - Budget primitif 2026
0926 FINANCES - Subventions aux associations
1026 INSTITUTION - Désignation des représentants aux EPCI
1126 INSTITUTION - Commissions communales
1226 DOMAINE - Convention Syndicat de la Voirie
1326 INSTITUTION - Membres CCID

Questions diverses

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026

Ordre du jour :

- 1426 – INSTITUTION – Élections sénatoriales
- 1526 – INSTITUTION - Avenant à la Convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Patrimoine (CEP)
- 1626 – INSTITUTION – Adhésion au groupement de commande titre restaurant
- 1726 – FINANCES – Tarif communaux
- 1826 – INSTITUTION - Désignation de représentants auprès de la société publique locale

Questions diverses

NOUVEAU

Un numéro d'astreinte à votre service

Afin de garantir la continuité du service public et de répondre aux situations urgentes en dehors des horaires habituels d'ouverture de la mairie, la commune met à la disposition des administrés un numéro d'astreinte.

Ce service permet de signaler des situations nécessitant une intervention rapide, telles que :

- un problème de sécurité sur la voie publique ;
- un incident technique affectant les équipements communaux ;
- un événement exceptionnel nécessitant l'intervention des services municipaux.



Numéro d'astreinte : 06 76 47 16 52

Ce numéro est à utiliser exclusivement pour les urgences ne pouvant attendre la réouverture des services municipaux.

Pour toute demande administrative courante, nous vous invitons à contacter la mairie pendant les heures d'ouverture habituelles.

Merci de votre compréhension et de votre civisme dans l'utilisation de ce service.

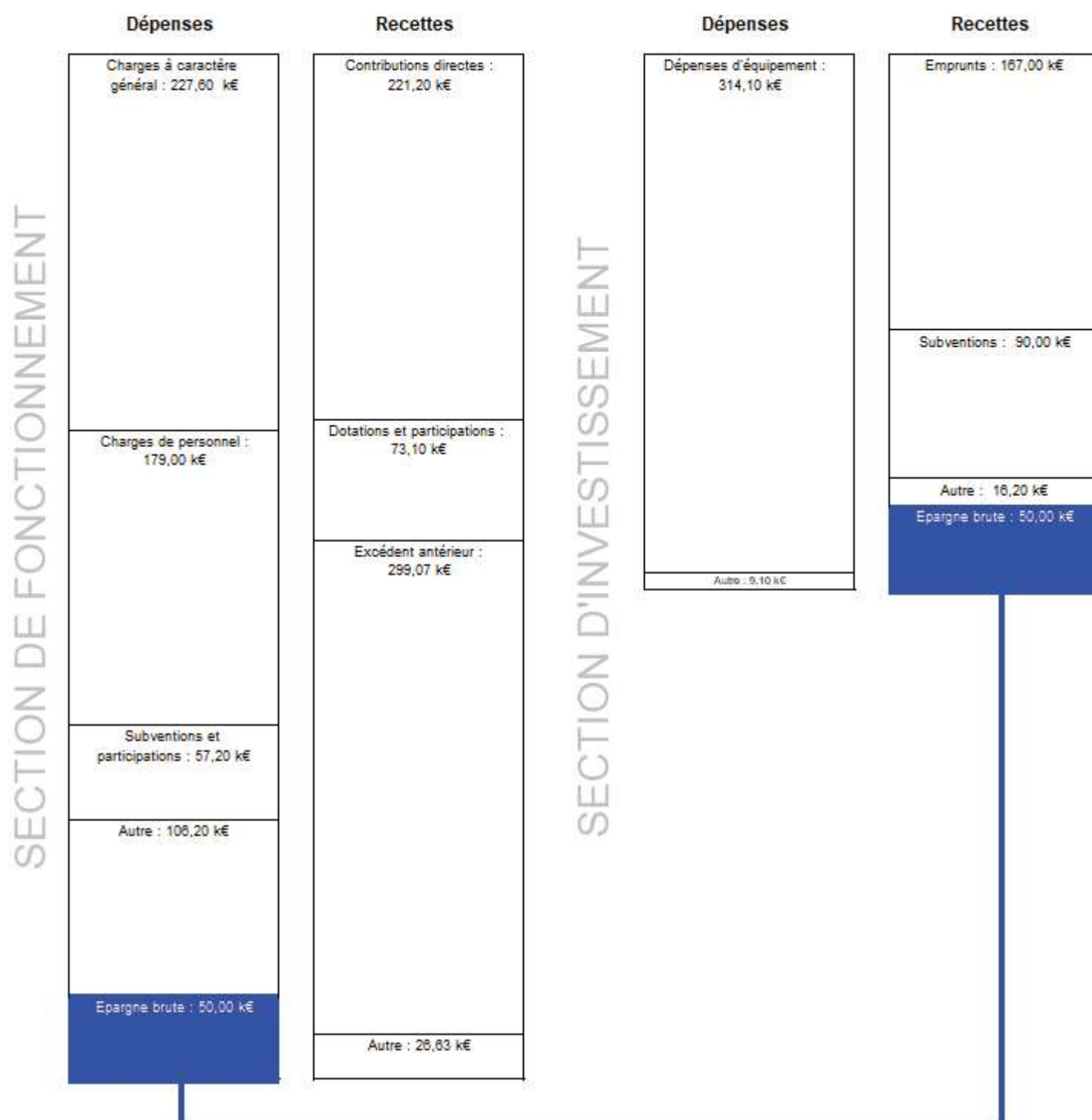
Budget 2026

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
01 - COMMUNE DE LA CLISSE	620 000,00	323 200,00	943 200,00
Total	620 000,00	323 200,00	943 200,00

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

- Représentation graphique du budget principal -



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

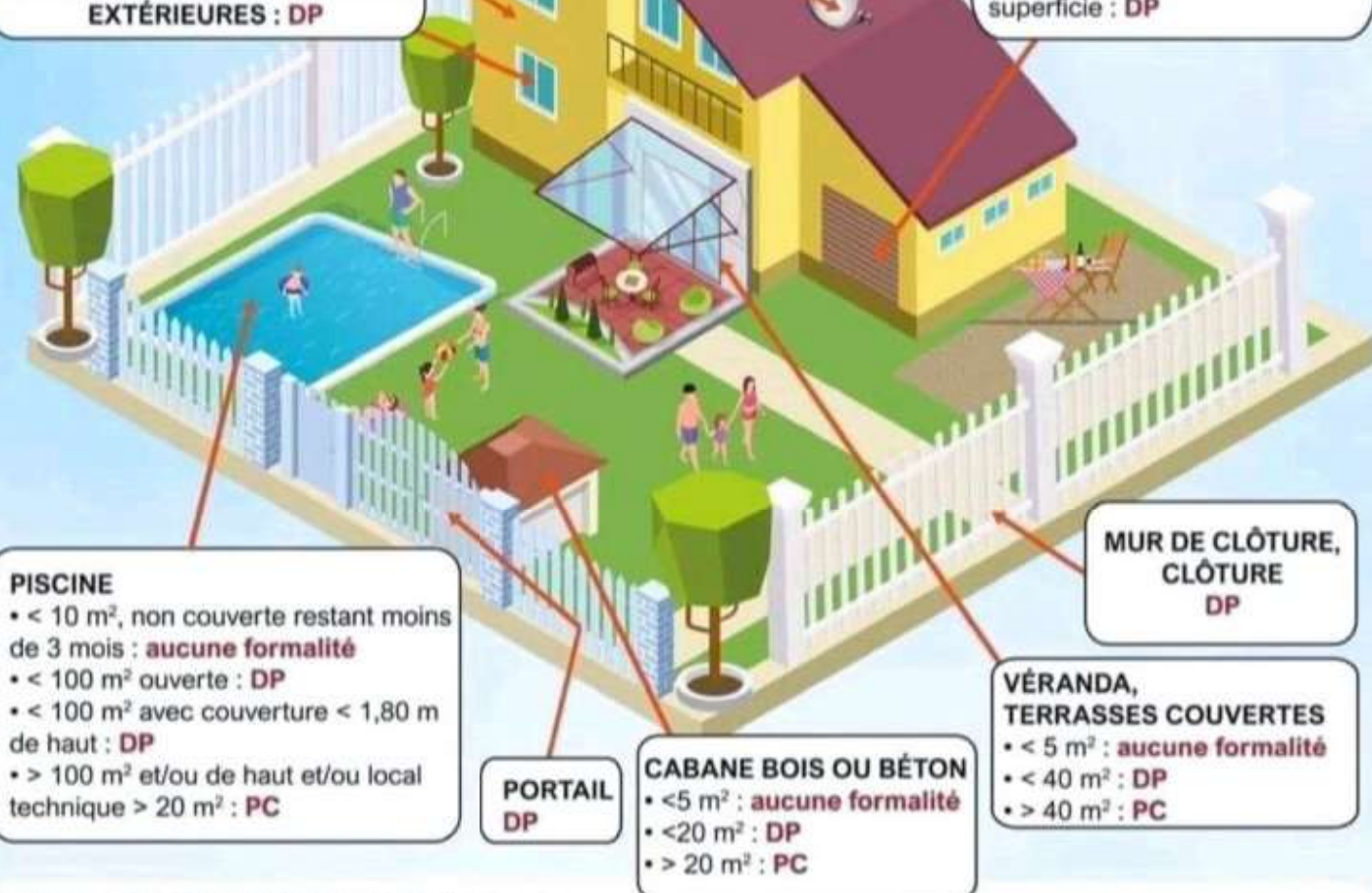
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

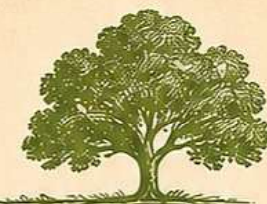
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

GRANDE BROCANTE

à La Clisse

DIMANCHE
2 AOÛT

DANS LE
PARC
à côté de
LA MAIRIE



BUVETTE



FOOD-TRUCK



RÉSERVATION ET
RENSEIGNEMENTS
AU 06 76 82 75 43
OU 06 60 33 78 46

3€/mètre

LES 3 PREMIERS MÈTRES
OFFERTS AUX HABITANTS
DU R.P.I (Luchat, La Clisse et Pisany)

Information du Département

Devenez accueillant(e) familial(e)

Le Département de la Charente-Maritime a mis en place une politique de développement de la formation et du suivi des accueillants familiaux afin de faire en sorte que ce mode d'accueil reste privilégié par les personnes âgées et les adultes handicapés.

POURQUOI DEVENIR ACCUEILLANT FAMILIAL pour PERSONNES ÂGÉES ou ADULTES HANDICAPÉS ?

VOUS ÊTES à la recherche d'un emploi ou vous envisagez une reconversion professionnelle.

VOUS CHERCHEZ un métier solidaire et vous avez du temps à consacrer aux autres

VOUS SOUHAITEZ travailler chez vous et inclure votre famille dans votre projet professionnel.

VOUS APPRÉCIEZ les échanges, le partage, la solidarité avec les personnes âgées ou handicapées.

VOUS ÊTES locataire ou propriétaire d'un logement avec une ou plusieurs pièces libres accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Toutes les informations :

Tél : 05 46 31 73 32

Tél : 05 46 31 73 36

Mail : da-esms@charente-maritime.fr

EN QUOI CONSISTE LE MÉTIER D'ACCUEILLANT FAMILIAL ?

VOUS HÉBERGEZ les personnes accueillies et vous garantes leur bien-être physique et moral, préservez leur santé et leur sécurité et respectez leurs liens familiaux et amicaux. Pour cela, vous assurez les repas, les soins (sauf infirmiers), des activités communes, les services divers tels que l'accompagnement, les courses, le ménage, le blanchissage, le voiturage...

VOUS PERCEVEZ une rémunération pour le temps consacré à chaque pensionnaire, un loyer pour l'espace de vie mis à disposition et une indemnité d'entretien pour les charges de la vie quotidienne. Vous pouvez accueillir de 1 à 3 personnes.

VOUS BÉNÉFICIEZ d'une couverture sociale et d'une cotisation à la retraite.

VOUS SUIVEZ une formation initiale et continue tout au long de votre agrément. Vous bénéficiez d'un accompagnement et d'un suivi régulier à domicile par une équipe de professionnels.



**DEVENEZ
ACCUEILLANTE
FAMILIALE**

Comme Sylvie, ouvrez votre porte à une personne âgée ou handicapée.

COMMENT DEVIENT-ON ACCUEILLANT FAMILIAL ?

- Vous récupérez le dossier de demande d'agrément sur le site Internet ou par courrier.
- Vous transmettez votre dossier de demande d'agrément à la Présidente du Département de la Charente-Maritime (aucun diplôme n'est exigé).
- Vous obtenez l'agrément de la Présidente du Département, délivré sous conditions.



Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9 - Tél. 05 46 31 70 00

charente-maritime.fr



L'APE les chercheurs de trésors



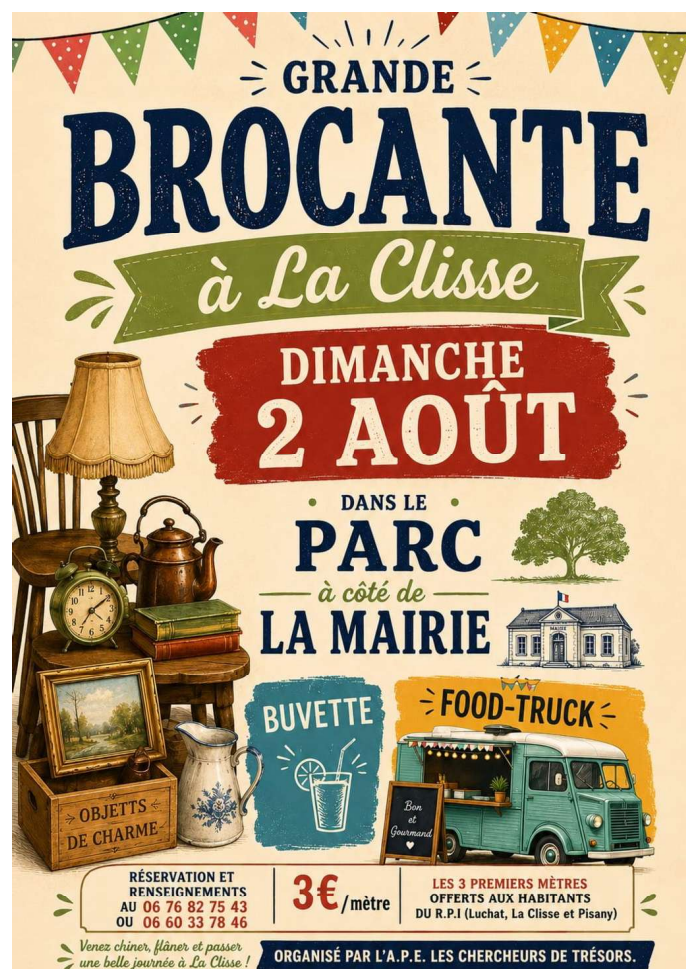
Les Chercheurs de Trésors, sont heureux de vous annoncer que la brocante de La Clisse aura lieu le dimanche 2 Août. Nous remercions la municipalité de nous confier ce bel évènement.

L'association des parents d'élèves, remercie toutes les personnes qui ont répondu présentes lors de la soirée de la St PATRICK qui a eu lieu le 14 mars dernier à Luchat. Nous étions plus de 100 personnes présentes (complet) pour partager un moment convivial pour la diffusion du match de Rugby France/Angleterre du tournoi des 6 Nations.

Au plaisir de vous croiser cet été, on se retrouve à la rentrée pour de nouvelles aventures, n'hésitez à nous rejoindre pour le plaisir des enfants.

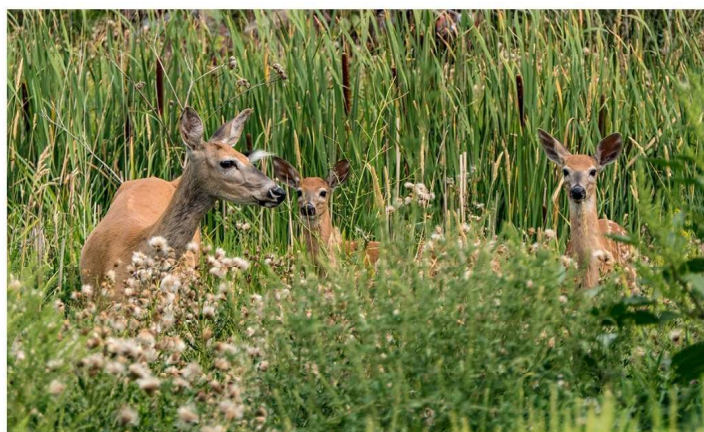
Contact :

leschercheursdetresors@gmail.com



A La Réussite du 6e concours de pétanque de l'AICA des rives de l'Arnoult

L'AICA des rives de l'Arnoult a organisé le 15 Mai 2026 son 6e concours de pétanque, une manifestation qui a une nouvelle fois rassemblé de nombreux passionnés dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Pas moins de 34 équipes se sont affrontées tout au long de la journée. Malgré une météo capricieuse, les participants ont offert de belles parties, mêlant adresse et bonne humeur.

Cette édition 2026 a confirmé l'engouement grandissant pour ce rendez-vous, devenu incontournable dans la vie associative locale.

L'AICA des rives de l'Arnoult tient à remercier l'ensemble des participants, les bénévoles, les partenaires ainsi que toutes les personnes présentes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Au terme de celle-ci, chacun est reparti satisfait avec déjà l'envie de se retrouver l'année prochaine.

Rendez-vous est donc pris pour le 7e concours de Pétanque.

LES ÉCHAPPÉES Rurales

6^e ÉDITION

THÉÂTRE - MUSIQUE - DÉCOUVERTE



les vendredis
10 & 24 JUILLET
7 AOÛT

À PARTIR DE 18H



ECOYEUX
CORME-ROYAL
LA-CHAPELLE-DES-POTS

Soirées
spectacles
insolites
GRATUITES

les+
ANIMATIONS
et
REPAS
ET MARCHÉS
FERMIERS



Programme détaillé
sur aggro-saintes.fr

En partenariat avec les communes participantes et

GRATUIT

Les Cinés

PLEIN AIR



Ven. 3 juillet - St-Georges-des-Coteaux

La famille Bélier - Eric Lartigau

Ven. 17 juillet - Fontcouverte

Les Choristes - Christophe Barratier

Ven. 31 juillet -

St-Sever-de-Saintonge

En fanfare - Emmanuel Courcol

Ven. 14 août - Burie

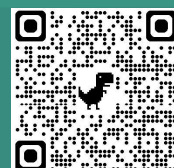
The Blues Brothers - John Landis

Ven. 28 août - Chérac

Dirty Dancing - Emile Ardolino

Restauration sur place
Animations d'avant soirée
N'oubliez pas vos plaids et vos pliants

Programme détaillé
sur agglo-saintes.fr



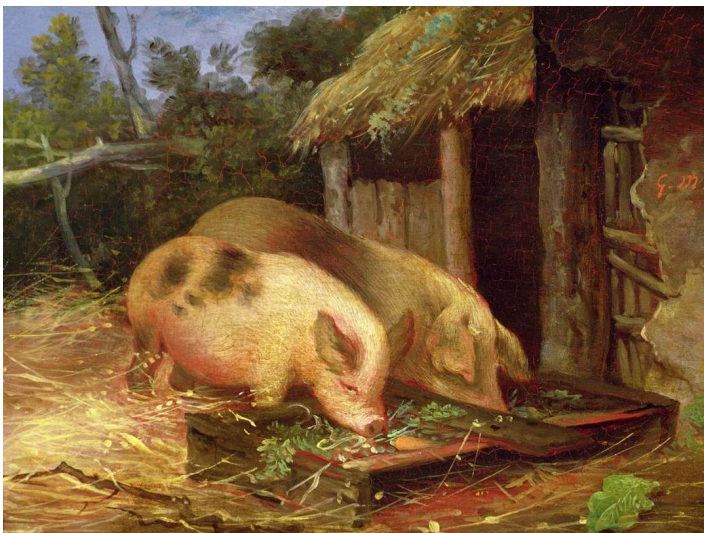
En partenariat avec l'association Le Peuple Créateur & les communes

Le cri du cochon ou le temps de la « goraille »

Beaucoup ont disparu, quelques constructions basses couvertes de tuiles avec une seule porte, parfois une étroite lucarne donnant sur quelques mètres carrés de cour, épargnés de la destruction, témoignent encore de la présence de celui qui pendant des générations et des générations fera l'objet de tous les soins pour assurer nourriture durant des mois à toute une famille de paysans.

Acheté tout petit à la foire de Saintes, il est engraisé avec attention d'épluchures de légumes, de petites patates bouillies, de petit lait, de farine de blé servis dans l'auge. L'animal fait office de recycleur, le ramassage des ordures ménagères est encore en devenir. Enfants, nous allons lui rendre visite en imitant son grognement. Il n'a pas pour réputation d'être des plus soigneux alors il faut fréquemment changer sa litière, « Monsieur » jouit d'un certain confort. « Sale coum un goret ou gras coum un goret » sont des expressions familières en Charentes mais pas forcément des plus flatteuses.

Même si on a pu s'attacher à l'animal, son destin est tracé d'avance, sa vie se terminera par dépeçage pour être consommé dans son entièreté. La pratique peut paraître barbare à notre époque mais face à notre assiette, nous avons tendance à oublier, bien être animal, élevages intensifs et abattoirs industriels, pas vraiment plus enviables. « vous reprendrez bien une tranche de jambon ». Pour des raisons, paraît-il sanitaires, il est désormais interdit de tuer un cochon dans une ferme en France, encore une interdiction.



Tuer le « goret » réclame une certaine qualification que possède à La Clisse Monsieur Pierre Mémain car le geste doit être précis et la souffrance la plus brève possible. Tôt le matin, le cochon est attaché par les pattes. Bien sûr il n'est pas d'accord et lance des cris stridents. Nous ne sommes pas autorisés à assister à la mise à mort puis les cris

s'estompent, tout est terminé. On a pris soin de recueillir le précieux sang pour les boudins dans un grand récipient. Le « goret » est passé ensuite à la flamme, ça sent le cochon grillé. Les plus costauds le suspendront alors la tête en bas à une grosse poutre bien solide, On l'éventre pour en extirper les boyaux qui seront vidés et nettoyés avec soin à l'eau chaude et au vinaigre. On le laissera ainsi s'égoutter quelques temps avant de s'atteler à « faire la goraille ».



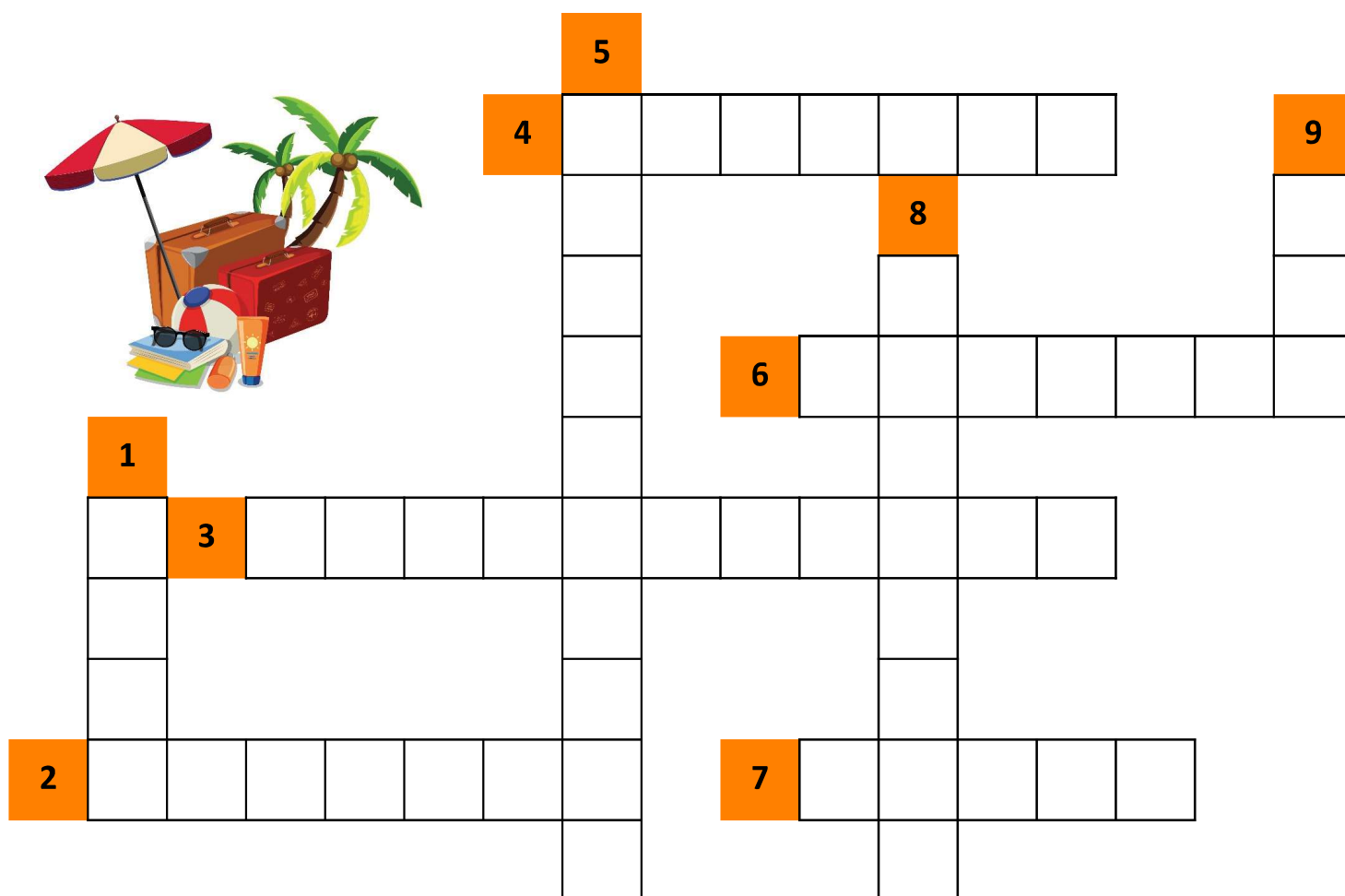
En hiver, à 7 heures, le jour n'est pas encore levé mais récipients, couteaux, écumoirs, pots en terre cuite, épices, oignon, ail occupent tout l'espace. Si la découpe est affaire d'hommes et réclame compétence, la cuisine est le domaine réservé des femmes qui tiennent les recettes de la mère, la mère de la grand-mère et ainsi de suite depuis des lustres. Ainsi seront cuits, confectionnés, boudins, saucisses, grattons... Les jambons bénéficieront, eux, d'un traitement particulier, après plusieurs mois dans le sel, il seront suspendus dans une pièce sombre de la maison. Tout sera conservé selon une méthode ancestrale, le sel.

On goûte, on ajuste les assaisonnements et en fin de journée on se met autour de la table pour partager le fameux repas de « goraille » bien arrosé comme il se doit. « A neu j'avons tué le goret ».

Le cochon a permis, aux heures les plus sombres de notre histoire, de nourrir les ruraux mais pas seulement, souvenez-vous du merveilleux film de Claude Autant-Lara, « La traversée de Paris » avec Louis de Funès, Bourvil et Jean Gabin « Jambier 45, rue Poliveau ».

James VIAUD

Mots Croisés



Vertical :

- 1 Je fais partie du corps humain. Je te permets de voir le monde qui t'entoure.
- 5 Choix sans règle fixe, souvent perçu comme subjectif ou injuste.
- 8 On m'offre souvent à Pâques sous forme d'œufs ou de lapins.
- 9 Je monte mais ne descends jamais

Horizontal :

- 2 Je suis une personne qui lit
- 3 Je suis un acte illégal qui consiste à reproduire ou imiter quelque chose pour le faire passer pour authentique, souvent dans le but de tromper ou de vendre.
- 4 Je désigne les informations permettant de localiser un lieu ou une personne
- 6 Je suis un vêtement porté sur le haut du corps
- 7 Je dirige la commune et je prends des décisions importantes

La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri



- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine



- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Gamelles pour animaux
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Eléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- ☐ Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !

*Et passez
le message
à votre voisin*



Toutes les infos
et les flyers à
télécharger ici

ENTRETENONS

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage



NETTOYONS

pour faciliter
l'écoulement
des eaux

- ☐ Regards de descente de gouttière
- ☐ Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Le saviez-vous ?

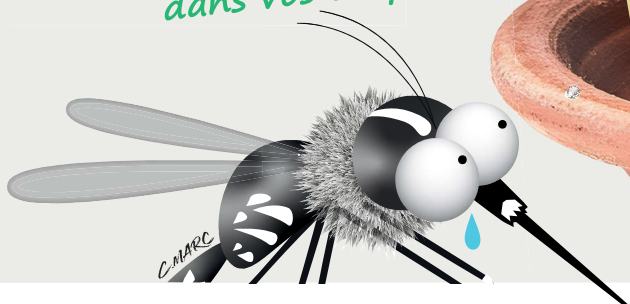
Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...



*L'astuce du Pro,
mettez du sable
dans vos coupelles*





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



Les solutions d'encaissement pour vos recettes locales

+ simples, + sécurisées, + économiques



Le prélèvement
récurrent



Le paiement en ligne
PayFiP

Avec le prélèvement, le virement
ou la carte bancaire



Le paiement
de proximité

Espèces ou carte bancaire

**Le ministère de l'Économie et des Finances engagé pour une action
publique décentralisée, proche des élus et des citoyens**

Pour en savoir plus, collectivites-locales.gouv.fr





Informations sur la mairie de la Clisse

-  Place de la Mairie • 17600 La Clisse
-  **05 46 74 40 57**  **Email :** accueil@la-clisse.fr
-  Pour les urgences :
Numéro de téléphone d'astreinte : 06 76 47 16 52
-  Ouverture secrétariat de la mairie
Lundi : 13h30 - 17h Mardi : 13h30 - 17h
Mercredi : 8h30 - 12h Jeudi : 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h30 | 13h30 - 17h



Numéros utiles :

- **Centre de loisirs « Les Frimousses » :** 05 46 74 48 68
- **Communauté d'Agglomération de Saintes :**
 - *Standard* : 05 46 93 41 50
 - *Service ordures ménagères* : dechets@agglo-saintes.fr
- **Paroisse Saint Vivien :** 05 46 93 09 92
- **Gendarmerie de Corme Royal :** 05 46 94 72 17
- **Samu :** 15 | **Pompiers :** 18
- **Médecins de nuit, jours fériés :** 05 46 27 55 20
- **Hôpital de Saintes :** 05 46 95 15 15

